

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Réarmement démographique : l'IGF et l'IGAS veulent faire contribuer davantage les familles modestes

Famille – Economie – Politique familiale

La Fédération nationale des associations familiales protestantes, Familles de France et la Confédération nationale des associations familiales catholiques dénoncent les économies préconisées par l'IGF et l'IGAS au détriment des familles, notamment des ménages modestes et des familles nombreuses.

Alors que le gouvernement prépare le budget 2027, un rapport conjoint de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires sociales propose 4,2 milliards d'euros d'économies sur la politique familiale, dont 2,5 milliards à très court terme.

Parmi les mesures les plus importantes, les deux inspections recommandent de remplacer la majoration de retraite de 10% accordée aux parents d'au moins trois enfants par un forfait de 125 euros, pour une économie de 1,1 milliard d'euros.

Cette mesure pénalise lourdement la retraite des familles nombreuses de la classe moyenne, qui ont sacrifié une partie de leur carrière et de leur pouvoir d'achat pour élever trois enfants ou plus.

La deuxième grande proposition porte sur la suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement secondaire et supérieur que touchent 2,4 millions de ménages¹. Une mesure qui générerait 450 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires.

La FNAFP, la CNAFC et Familles de France rappellent que la France traverse la crise démographique la plus grave de son histoire (-24% de naissances depuis 2010) et a renoué avec une mortalité supérieure à la natalité.

Alors que notre système de retraite et de sécurité sociale repose sur le nombre d'actifs, et que le désir d'enfants des Français (2,27) est toujours supérieur au nombre d'enfants qu'ils ont réellement (1,56), il est d'une importance vitale pour la nation d'aider les Français à accueillir et élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent.

¹ Les contribuables peuvent actuellement déduire de leurs impôts 61 euros par an pour un collégien, 153 euros pour un lycéen et 183 euros pour un étudiant.

Le gouvernement ne peut pas d'un côté parler de « réarmement démographique » et de l'autre défavoriser près de 60% des familles avec la réforme de la majoration de retraite, 591 000 familles par l'abaissement des plafonds de ressources pour les APL et enfin 2,4 millions de foyers par la suppression des réductions d'impôts pour frais de scolarité.

Les trois associations demandent au gouvernement de renoncer à ces mesures et d'engager, avant le débat budgétaire, une concertation avec les représentants des familles afin d'identifier des économies qui ne fragilisent ni la natalité ni la solidarité entre les générations.

À force de faire payer les familles, le gouvernement condamne son propre réarmement démographique.

Sacrifier les familles, c'est sacrifier l'avenir !

A propos des associations conjointes

Fédération Nationale des Associations Familiales Protestantes

Née en 1941, la Fédération nationale des Associations Familiales Protestantes est l'un des mouvements familiaux fondateurs de l'UNAF en 1945.

Elle fédère des associations familiales protestantes implantées sur le territoire et engagées au plus près des familles. Les AFP développent des actions dans les domaines de la parentalité, de l'éducation, de la solidarité, de l'inclusion et de l'accompagnement des personnes vulnérables.

La FNAFP représente les familles auprès des pouvoirs publics et de ses partenaires et porte leur voix dans le débat public, avec la volonté de contribuer à une politique familiale solidaire, attentive à toutes les familles et à leurs réalités.

Familles de France

Issue de la Fédération nationale des familles nombreuses fondée en 1921, la Fédération nationale Familles de France est un mouvement familial reconnu d'utilité publique et affilié à l'UNAF.

Libre de tout lien politique, confessionnel, syndical ou idéologique, elle anime un réseau d'associations et de fédérations départementales implantées sur l'ensemble du territoire.

Familles de France agit au quotidien dans les domaines de la politique familiale, de la consommation, du logement, de l'éducation, de la transition écologique et de la santé et de la vie associative.

La Fédération défend les intérêts matériels et éthiques des familles, les représente auprès des pouvoirs publics et contribue au débat public. Par ses actions de proximité, son expertise et ses prises de position, elle œuvre pour une politique familiale solidaire, protectrice et attentive à la diversité des réalités familiales.

Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2024, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur la **pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».

Contacts presse

<u>Associations Familiales Catholiques</u>	<u>Associations Familiales Protestantes</u>	<u>Familles de France</u>
Benoît Hautier b.hautier@afc-france.org 07.66.42.72.33	Françoise Caron francoise.caron@afp-idf.com 06 31 13 03 84	Mireille Lachaud Pôle Politique familiale 06 16 58 69 92 Émilie Souplet Pôle Éducation 06 27 67 20 61 contact@familles-de-france.org